

Climat scolaire, l'espace d'apprentissage menacé

Les perceptions des enseignantes et enseignants, celles des élèves, les saisines formulées auprès de la médiatrice de l'Éducation nationale, les dossiers traités par l'Autonome de Solidarité Laïque (ASL) et du nombre de cas de harcèlement à l'école et en ligne ne laissent aucun doute : le climat scolaire continue

de se dégrader. L'ASL vient de rendre publique une étude dupliquée trois fois en dix ans par Eric Debarbieux et Benjamin Moignard qui confirme également la dégradation des relations entre personnels ou avec la hiérarchie. Or le climat de l'école, de la classe, joue sur l'espace d'apprentissage et compte pour la

réussite des élèves. Un chantier dont l'ampleur des cas de harcèlement dès le primaire dit l'urgence. Pour faire vivre le travail collectif, pilier de la prévention, il faut abonder le temps institutionnel à lui dédier et renforcer les équipes pédagogiques par le dispositif « Plus de maîtres que de classes » et des personnels spécialisés.



©Treviers/NAJA

Une approche systémique

Un rapport de la médiatrice inquiétant et une étude de l'Autonome de Solidarité Laïque (ASL) auprès des PE sur le climat scolaire dans le premier degré, pointant de nombreuses tensions, constatent que le climat scolaire continue de se dégrader. Les enquêtes de climat scolaire de la Depp auprès des enseignantes et enseignants mais aussi des élèves de CM1-CM2, aux données parfois contradictoires, se veulent plus rassurantes. Le harcèlement à l'école, qui a depuis quelques mois poussé plusieurs élèves jusqu'au suicide mais aussi l'insécurité et l'augmentation des violences dans les établissements, ont fait de l'amélioration du climat scolaire un enjeu majeur de politique publique d'éducation.

Il y a une trentaine d'années, des études internationales ont montré que des conditions d'apprentissage favorables amélioreraient les résultats scolaires des élèves. Le concept de « climat scolaire » s'est développé autant comme un remède à la désespérante reproduction par l'école des inégalités sociales que comme un instrument de lutte contre les phénomènes croissants de violence et de harcèlement à l'école. Il est défini aujourd'hui comme reflétant le jugement des parents, des éducateurs, des éducatrices et des élèves, en tant que groupes constitués, sur leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école.

TRAVAIL EN PROFONDEUR

Les recherches d'Eric Debarbieux, professeur émérite en sciences de l'éducation et spécialiste de la prévention de la violence à l'école, ont permis de cerner les composantes participant du climat scolaire : méthodes pédagogiques et relation éducative, qualité de vie et bien-être, relations avec les partenaires de l'école, co-éducation, stratégies collectives, justice scolaire, prévention et gestion de la violence et du harcèlement. Il s'agit donc bien d'une approche systémique qui concerne élèves, parents et personnels des établissements.



©Treviers/NAJA

L'objectif de l'amélioration du climat scolaire figurait dès 2011 dans les circulaires de rentrée et dans la loi de 2013 dite de refondation de l'école. Elles prévoyaient un travail en profondeur avec la production de documents d'accompagnement et des formations dispensées aux équipes autour de facteurs identifiés comme déterminants dans l'amélioration du climat scolaire, entre autres l'égalité filles-garçons, le travail collectif autour du règlement de l'école ou la stabilité et la cohésion de l'équipe enseignante. Depuis 2017, tout s'est arrêté. Ces derniers mois, le président de la République et le ministre de l'Éducation ne manquent pas de communiquer sur cette question qui préoccupe grandement l'opinion publique. Mais qu'en est-il réellement dans les écoles ?

67%

C'EST LA PROGRESSION EN 5 ANS DES SAISINES DE LA MÉDIATRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE LIÉES À DES CONFLITS INTERPERSONNELS. CELLES-CI REPRÉSENTENT, EN 2022, 14% DE L'ENSEMBLE DES SAISINES, ELLES-MÊMES EN AUGMENTATION DE 6% EN UN AN. CES PROGRESSIONS DÉNOTENT LA DÉGRADATION DU CLIMAT SCOLAIRE.

34%

C'EST LE POURCENTAGE DES SAISINES LIÉES AUX CONFLITS QUI CONCERNENT L'ÉCOLE PRIMAIRE. UNE PROGRESSION DE 16% EN UN AN QUI TRADUIT UNE CRISPATION AUTOUR DES QUESTIONS DE DISCIPLINE ET D'AUTORITÉ.

Source : Rapport 2022 de la médiatrice de l'Éducation nationale

DU CÔTÉ DES ÉLÈVES

Selon les résultats de la première enquête de climat scolaire et victimation auprès des élèves de CM1-CM2 réalisée par le ministère de l'Éducation nationale (Depp) au printemps 2021 et publiée en mars 2022, 92,4% des élèves déclarent se sentir « bien » ou « très bien » dans leur école. D'autres chiffres nuancent sensiblement le tableau : 4 élèves sur 10 signalent avoir été victimes au moins une fois de violences verbales, d'ostracisme ou de vol. 23,1% déclarent avoir déjà eu peur de venir à l'école à cause de la violence et 23,9% avoir déjà eu peur dans les toilettes de l'école. Dans les deux cas, la proportion des filles est plus élevée.

“La prévention est plus efficace que la pénalisation”

L'étude du climat scolaire vise à mieux comprendre la perception qu'ont les personnels, les élèves et leur famille de leur expérience du travail et de la vie à l'école, sans la réduire au seul bien-être. Le climat de l'école, en tant qu'espace d'apprentissages, intègre les dimensions relationnelles, les conditions de mise au travail scolaire, les sentiments d'(in)sécurité et de victimation... L'étude menée avec l'Autonome de Solidarité Laïque (ASL) présente la singularité d'avoir été dupliquée dix ans après, avec un point intermédiaire en 2016, et fournit trois échantillons représentatifs comparables.

COMMENT A ÉVOLUÉ LE CLIMAT SCOLAIRE EN DIX ANS ?

BENJAMIN MOIGNARD : La relation pédagogique aux élèves, centrale dans le rapport au métier, reste très favorablement appréciée des personnels. En revanche, les difficultés relationnelles entre personnels, dans les écoles ou avec la hiérarchie, se sont considérablement accentuées. La défiance envers la haute hiérarchie est massive. L'accentuation du sentiment de mépris, commun à d'autres institutions régaliennes, se singularise à l'Éducation nationale par son ampleur et son accélération. Les difficultés éprouvées face à des élèves en particulier croissent significativement et les enseignants se sentent démunis et isolés. En revanche, victimation et violences - dont les plus dures restent marginales - sont relativement stables. Parmi les victimations diffuses, seules progressent celles entre collègues, signe d'une accumulation de conflits larvés et peu traités, en l'absence d'une culture de gestion des conflits à l'Éducation nationale.

OÙ EN EST LA RELATION ÉCOLE/FAMILLES ?

B. M. : Le sentiment de respect par les parents recule, sans atteindre un niveau de méfiance. Très majoritairement, les PE estiment que ça se passe bien avec les parents. L'enquête montre que, contrairement aux stéréotypes, le sentiment de respect est plus grand en éducation prioritaire, même si la victimation y est plus forte. La



BIO
Benjamin Moignard est professeur des universités à l'Université Cergy-Paris (CY) et membre du laboratoire EMA (École, Mutations, Apprentissages). Il est co-auteur avec Eric Debarbieux de « École primaire, école pour tous ? Enquête auprès des personnels », CYU/OUIEP/ASL, 2023.

“Travailler avec les autres pour constituer des collectifs, essentiels à l'amélioration du climat, est un passage obligé”

relation éducative reste donc un appui important pour les enseignants, relativement solide dans le temps. La sensibilité au cyber-harcèlement progresse mais n'est pas une vague de fond, et l'ASL n'est par ailleurs pas particulièrement saisie à ce sujet.

LES DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES FACE AUX COMPORTEMENTS PERTURBATEURS SONT-ELLES SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE L'ÉCOLE INCLUSIVE ?

B. M. : Les chiffres sont clairs avec un doublement en dix ans des personnels concernés par ces difficultés jusqu'à atteindre deux tiers aujourd'hui. Au vu

des proportions, cela ne relève pas que de la perception. Un quart des PE en difficulté dit n'avoir reçu aucune aide dans ces situations, ce qui renforce le sentiment d'isolement et de culpabilité. Les aides reçues par les trois autres quarts relèvent du « bricolage » entre pairs, sans aide instituée. Les appuis médicosychologiques ou les accompagnements pédagogiques dédiés sont minoritaires. Sans remettre en cause l'école inclusive, les moyens déployés comme les habitudes prises ne permettent pas d'en atteindre les objectifs, ce qui, selon les PE, portent atteinte à leurs capacités à faire leur travail.

LA FORMATION EST-ELLE LE BESOIN DOMINANT ?

B. M. : Clairement, mais il l'a toujours été. Impossible d'associer ce besoin à une réforme particulière, tant l'incessant

2 QUESTIONS À....



Vincent Bouba est PE spécialisé auprès d'élèves en situation de handicap dans l'Oise et président de l'Autonome de Solidarité Laïque (ASL) depuis 2019.

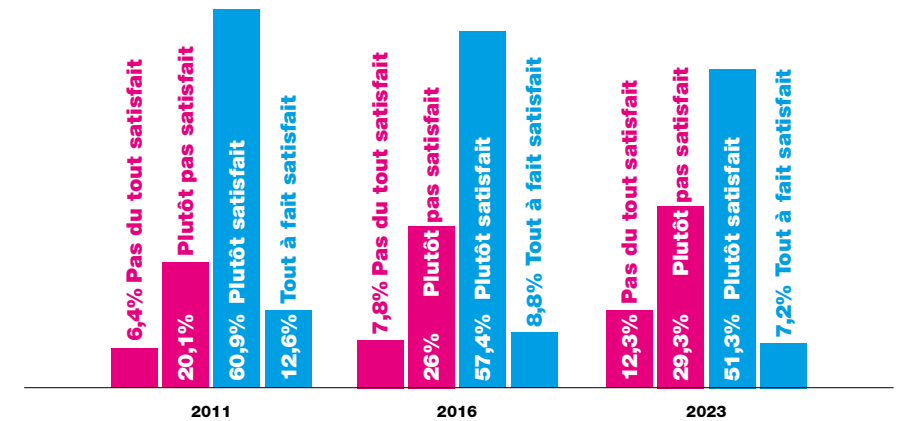
1. POUR QUELS MOTIFS LES PE SAISISSENT-ILS L'ASL ?

Les deux tiers de nos dossiers concernent les insultes, menaces, propos diffamatoires.

UNE DÉGRADATION DU CLIMAT SCOLAIRE

En douze ans, l'indicateur de climat scolaire mesuré par l'ASL montre une nette détérioration de la perception qu'ont enseignantes et enseignants du climat scolaire dans leur école. Concernant le rapport au métier, plus de 52% des personnels se disent insatisfaits (11,3% pas du tout et 40,9% plutôt pas) alors qu'ils étaient un peu moins de 40% à le prétendre en 2016, à une période où, précisent les auteurs, « leur ministre nouvellement nommé clamait son souhait de "l'école de la confiance" ». Ce « point de bascule » vers un « décrochage professionnel » est atteint pour la première fois.

D'une manière générale, êtes-vous satisfait du climat scolaire dans cette école ?



Depuis quatre ans, nous observons une hausse de 23% des dossiers de renseignements juridiques. Ce sont des demandes de précisions sur la sécurité et l'accompagnement des élèves. Les conflits sont surtout avec les parents et les intrusions dans la vie privée sont de plus en plus fréquentes. Ils rendent compte aussi de la tension au travail, du manque d'écoute, de temps, de disponibilité, des inquiétudes, et des relations tendues avec l'environnement : familles, élèves, hiérarchie... Nous sommes en mesure de rechercher des solutions adaptées à chaque situation. Le recours à un avocat de notre réseau peut aussi être nécessaire selon la situation de l'adhérent mais toujours

avec un accompagnement militant.

2. QUELLE EST LA MISSION DE L'ASL ?

Si notre mission première est d'apporter une protection à nos adhérents, nous avons pour le bien commun et de participer à la construction d'une société du faire et du vivre ensemble. Nous sommes un observatoire de nombreuses situations vécues. Les dossiers que nous traitons annuellement sont analysés au sein du Baromètre du climat scolaire. Cette étude est partagée auprès du grand

public, des médias mais également auprès des décideurs afin d'alerter sur la nécessaire mise en œuvre de dispositifs de prévention et de protection des personnels. Grâce à notre expertise juridique en droit, nous proposons, dans le cadre d'une convention avec le ministère de l'Éducation nationale, des formations destinées aux personnels sur diverses thématiques : responsabilités civile et pénale, autorité parentale, harcèlement moral, pratiques numériques... Enfin, nous agissons auprès des pouvoirs publics afin de les sensibiliser au renforcement de la protection des agents dans les textes de loi. PROPOS RECUEILLIS PAR VIRGINIE SOLUNTO

SUITE DE LA PAGE 71

retour du changement caractérise la formation enseignante. Les PE sont en demande d'appui et de soutien, en particulier en matière d'inclusion. Avec le constat qu'à la fois formations initiale et continue ne le leur apportent pas. C'est pourquoi « être plus sur le terrain pour mieux former » ne répond pas à leurs préoccupations, y compris celles des plus chevronnés. Sur les questions les plus épineuses comme le harcèlement, l'inclusion ou la laïcité, la formation continue ne fait pas mieux que la formation initiale. Former les enseignants tout au long de leur vie professionnelle reste un vaste chantier ouvert.

QUELS LIENS ENTRE CLIMAT SCOLAIRE ET LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE ?

B. M. : Cela fait vingt ans qu'on a établi que l'amélioration du climat scolaire est le meilleur moyen de lutter contre le harcèlement mais aussi de mieux faire réussir les élèves, en particulier en quartier populaire. Dans un ensemble complexe, les deux leviers les plus décisifs résident dans la stabilité et les modalités du travail en équipe ainsi que dans le sentiment de justice scolaire, en matière de sanction/punition ou d'évaluation. D'un côté, des adultes qui travaillent ensemble et sont cohérents dans les modalités d'organisation du travail en classe et à l'échelle de l'école. De l'autre, des élèves qui se sentent reconnus, une exigence croissante dans les sociétés contemporaines. Dans une école où on sanctionne beaucoup et où on évalue beaucoup trop, le sentiment d'injustice se développe et détériore les autres composants du climat scolaire.

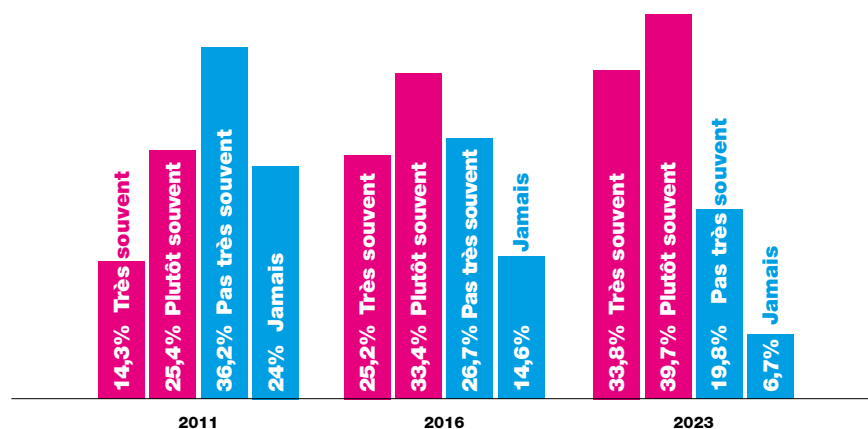
FAIRE DU HARCÈLEMENT UN DÉLIT ET SANCTIONNER PAR L'EXCLUSION : DES RÉPONSES EFFICACES ?

B. M. : L'accentuation de la pénalisation, le renforcement de la formation et la mise à disposition de personnels dédiés sont des réponses classiques en matière de traitement de la violence à l'école, à l'œuvre depuis les années 1990. Au regard du vécu des victimes, la reconnaissance publique du harcèle-

DES DIFFICULTÉS CROISSANTES AVEC LES ENFANTS GRAVEMENT PERTURBÉS

La perception d'une perturbation liée à des élèves est, en douze ans, devenue majoritaire. 63,7% des sondés précisent que ces difficultés ne relèvent pas de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

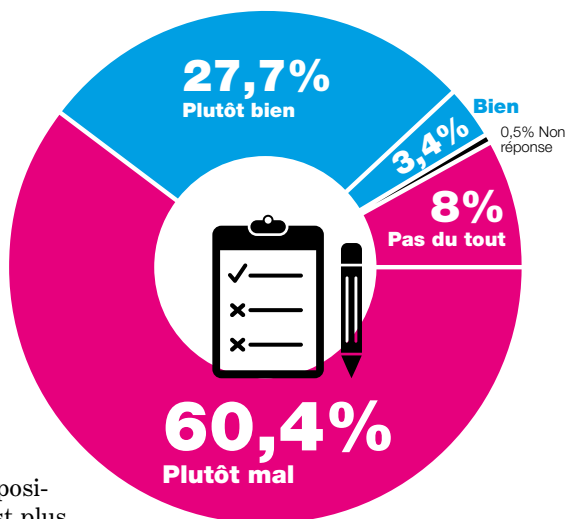
Avez-vous connu cette année des difficultés liées à des enfants gravement perturbés ou présentant des troubles du comportement ?



UNE FORMATION INSUFFISANTE

Plus de deux personnes sur trois ayant répondu à l'enquête s'estiment mal formées. Une augmentation en douze ans liée aux besoins générés par les conditions d'accueil des élèves dits à « troubles du comportement ».

Estimez-vous avoir été formé pour exercer votre métier ?



ment et de ses dégâts est positive. Mais la prévention est plus efficace que la pénalisation, même si moins politiquement identifiable, car elle agit sur des leviers qui paraissent sans rapport avec le harcèlement. Ainsi, l'importance des collectifs adultes ne figure pas dans les plans de lutte contre le harcèlement. Or le harcèlement est d'abord une affaire d'adultes, même s'il faut évidemment travailler la question avec les enfants. Ce sont dans les écoles où les enseignants sont

“L'accentuation du sentiment de mépris se singularise à l'Éducation nationale par son ampleur et son accélération”

“Les PE sont en demande d'appui et de soutien en particulier en matière d'inclusion”

en conflit, peu cohésifs, peu impliqués dans le projet d'école que les élèves subissent le plus de harcèlement. Axer la prévention ou la prise en charge sur le seul référentiel des enfants et de leurs actions n'est pas satisfaisant.

COMMENT ARTICULER UN CLIMAT SCOLAIRE FAVORABLE AUX PERSONNELS ET AUX ÉLÈVES ?

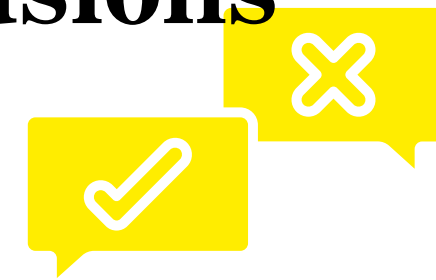
B. M. : L'enjeu est d'améliorer le climat scolaire et l'expérience des personnels pour améliorer celle des élèves. Il n'y pas d'école où les élèves se sentent bien et où les enseignants estiment qu'il y a des problèmes. Le climat scolaire perçu par les personnels est très incident sur le vécu des élèves. L'exaspération des personnels est très marquée par des expériences jugées infantilisantes, voire un sentiment de mépris de la hiérarchie. Dans le même temps, les enseignants sont peu mobilisés sur des démarches collectives, voire considèrent qu'elles ne sont pas essentielles à leur métier. Il est pourtant devenu indispensable au XXI^e siècle de ne pas se cantonner à la seule question de « sa » classe, mais d'intégrer des routines partagées et collectives à l'échelle des écoles. Travailler avec les autres pour constituer des collectifs, essentiels à l'amélioration du climat, est un passage obligé pour répondre aux impératifs de l'école démocratique.

PROPOS RECUEILLIS PAR FRANCK BROCK

Un décret qui entretient les confusions

Le nouveau dispositif de sanctions pour lutter contre le harcèlement cultive les approximations réglementaires et épistémologiques, sans moyen supplémentaire pour les écoles.

Le décret du 16 août 2023 instaure des sanctions présumées lutter contre le harcèlement à l'école, phénomène d'ampleur, aux effets dévastateurs pour les victimes. Ce texte introduit une double procédure d'éviction scolaire afin de traiter « le comportement intentionnel et répété d'un élève [qui] fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève ». À l'issue d'une phase de dialogue et d'accompagnement, la direction d'école peut prononcer une première suspension d'accueil « à titre conservatoire » d'une durée maximale de cinq jours. En cas de persistance, le maire peut décider d'un changement d'école sur proposition de l'IA-Dasen, saisi par la directrice ou le directeur qui, dans l'attente, peut prolonger la suspension. Ces mesures inédites dans le primaire émergent dans un cadre réglementaire incertain. Le terme de « harcèlement » n'est pas cité explicitement, laissant aux équipes la caractérisation des comportements. La suspension n'entre pas dans le champ de l'« exclusion », terme disciplinaire à valeur juridique. Ces évitements inscrivent malgré tout le décret dans un « conflit de normes » avec le droit à l'instruction garanti par le code de l'éducation. Les directrices et directeurs, isolés dans la production d'un acte administratif complexe, pourront se retrouver en porte-à-faux, en cas de recours. Dans les communes à école unique, les difficultés de



mise en œuvre du déplacement d'école introduisent un biais territorial. Et dans les faits, aucun moyen d'enseignement spécialisé ou d'accompagnement particulier n'est prévu pour la nouvelle école censée « mettre en œuvre un suivi pédagogique et éducatif renforcé ».

UNE CONCEPTION ERRONÉE

Sur le harcèlement lui-même, le décret véhicule deux dimensions qui sont démenties par la recherche. L'intentionnalité des comportements est ainsi loin d'aller de soi. Sigolène Couchot-Schiex* rappelle que les élèves peuvent endosser les rôles de témoin, harceleur et victime avec « souvent des doutes » sur leur rôle. Seul le dialogue éducatif leur permet d'identifier « l'agression dont ils se perçoivent victimes... ou celle qu'ils commettent sans parfois s'en rendre compte ». Et comment isoler un élève quand, comme le précise le chercheur Eric Debarbieux**, le harcèlement est par nature collectif quand « des individus (...) se soudent entre eux, un « nous » contre un « lui » » ? Des impasses qui ont valu au décret d'être unanimement désavoué par la communauté éducative, sans recueillir le moindre vote favorable lors de son étude en Conseil supérieur de l'éducation...

*Professeure en sciences de l'éducation. Lire FSC 485, octobre 2022.

**Professeur en sciences de l'éducation et chercheur dans le domaine de la violence en milieu scolaire. Lire FSC 479, janvier 2022.

Harcèlement, des collectifs à renforcer

Dinah, Chanel, Lucas, Lindsay, Nicolas... le harcèlement tue depuis de nombreuses années des enfants et des adolescent-es. Ce sujet dramatique et sensible fait l'objet d'une prise de conscience des familles, de l'Éducation nationale et du gouvernement.

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou de plusieurs élèves ».

Ainsi défini dans la loi de refondation de l'école en 2013, la lutte contre toutes les formes de harcèlement devient une priorité pour l'Éducation nationale. Un concours académique, une journée nationale de mobilisation, un protocole national de lutte sont mis en place. En 2019, la loi pour une école de la confiance inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement et annonce un plan de prévention qui prévoit

un plan interministériel - impliquant justice, intérieur, sports et numérique - qui est présenté par la Première ministre Elisabeth Borne affirmant alors « la seule réponse efficace est collective ». Pour l'Éducation nationale, des cours d'empathie seront expérimentés dans des écoles maternelles pilotes, des questionnaires de détection proposés chaque année à tous les élèves dès le CE2 et une cellule dédiée au harcèlement créée dans chaque rectorat, ainsi que des équipes académiques. Le 3018 devient un numéro national d'appel. Pour autant, aucune mesure ne vise le renforcement du travail collectif enseignant au service du

climat scolaire et de la prévention du harcèlement. « L'importance des collectifs adultes ne figure pas dans les plans de lutte contre le harcèlement, rappelle l'universitaire Benjamin Moignard. Or, le harcèlement est d'abord une affaire d'adultes. »

RÉPRESSION ET EXCLUSION

Entre temps, le gouvernement ajoute la répression à la prévention. La loi Balanant du 2 mars 2022 fait du harcèlement un délit avec des mesures éducatives pour les enfants d'âge primaire. « En créant un délit spécifique, la loi officialise l'interdit, mais lorsqu'on aboutit à un dépôt de plainte, c'est qu'on a déjà perdu et c'est une tragédie », poursuit le chercheur. S'il est essentiel de protéger les victimes, le décret de fin août 2023 sur les mesures d'éviction des « élèves harceleurs » transcrit, dans une logique sécuritaire, la volonté de donner à voir un activisme sur un sujet très médiatique et particulièrement sensible auprès des familles. Fin septembre 2023, c'est enfin

un plan interministériel - impliquant justice, intérieur, sports et numérique - qui est présenté par la Première ministre Elisabeth Borne affirmant alors « la seule réponse efficace est collective ». Pour l'Éducation nationale, des cours d'empathie seront expérimentés dans des écoles maternelles pilotes, des questionnaires de détection proposés chaque année à tous les élèves dès le CE2 et une cellule dédiée au harcèlement créée dans chaque rectorat, ainsi que des équipes académiques. Le 3018 devient un numéro national d'appel. Pour autant, aucune mesure ne vise le renforcement du travail collectif enseignant au service du

1/10

C'EST LE NOMBRE D'ÉLÈVES DE CYCLE 3 VICTIMES DE HARCELEMENT. LES CAS JUGÉS « SÉVÈRES À TRÈS SÉVÈRES » CONCERNENT 5% DES ÉLÈVES

Source : Observatoire de la santé 2020

24,7%

DES ÉLÈVES DE CM1-CM2 ONT DÉJÀ ÉTÉ VICTIMES D'AU MOINS UNE VIOLENCE DE FAÇON RÉPÉTÉE ET 2,6 % DES ÉLÈVES DE CM1-CM2 ONT DÉJÀ ÉTÉ VICTIMES DE PLUS DE CINQ ATTEINTES RÉPÉTÉES

Source : enquête Depp climat scolaire et victimation 2022.

chercheur dans le domaine de la violence en milieu scolaire. Croire qu'une action uniquement à l'école va régler les

difficultés est une illusion totale. Le harcèlement se construit collectivement » dans et hors l'école (voir FSC 479, janvier 2022).

est essentiel de protéger les victimes, le décret de fin août 2023 sur les mesures d'éviction des « élèves harceleurs » transcrit, dans une logique sécuritaire, la volonté de donner à voir un activisme sur un sujet très médiatique et particulièrement sensible auprès des familles. Fin septembre 2023, c'est enfin un plan interministériel - impliquant justice, intérieur, sports et numérique - qui est présenté par la Première ministre Elisabeth Borne affirmant alors « la seule réponse efficace est collective ». Pour l'Éducation nationale, des cours d'empathie seront expérimentés dans des écoles maternelles pilotes, des questionnaires de détection proposés chaque année à tous les élèves dès le CE2 et une cellule dédiée au harcèlement créée dans chaque rectorat, ainsi que des équipes académiques. Le 3018 devient un numéro national d'appel. Pour autant, aucune mesure ne vise le renforcement du travail collectif enseignant au service du

SUR LE TERRAIN

Mobilisés de longue date par les enjeux de climat scolaire, les enseignants et enseignantes ont dû intégrer dans leurs pratiques professionnelles ces nouveaux textes officiels ciblant le harcèlement et le cyberharcèlement, deux phénomènes corrélés. Le programme pHARe prévoit la mise en place d'équipes « ressource » d'adultes pour intervenir dans les établissements et des formations pour développer des protocoles de prise en charge ou les entretiens individuels de « préoccupation partagée » avec les victimes mais aussi les supposés harceleurs ou suiveurs dont le but est de développer l'empathie. « Il faut travailler sur une trian-

gulation personnels de l'éducation, parents et enfants », explique Sigolène Couchot-Schiex, professeur en sciences de l'éducation, et inclure les élèves et les familles de façon active. Pour Catherine Blaya, professeur en sciences de l'éducation, le climat scolaire est un levier important de prévention : « Une prévention efficace travaille sur le développement des compétences sociales : gestion de conflits, dynamique de groupe, estime de soi mais aussi intelligence émotionnelle, notamment l'empathie ».

CYBER-HARCELEMENT

24% des jeunes ont déjà été victimes au moins une fois de cyberharcèlement, dont 15% entre 8 et 10 ans, selon une étude publiée en octobre 2023 et menée auprès d'enfants mineurs et scolarisés, âgés de 8 à 18 ans, par l'Association e-Enfance/3018 et la Caisse d'épargne. 86% des enfants répondants sont inscrits sur les réseaux sociaux, la part des écoliers atteint 67%. 27 % des jeunes interrogés disent avoir assisté à des actes de cyberharcèlement et 6 % en avoir « été les auteurs ou y avoir participé, même involontairement ». 70 % des parents admettent ne pas contrôler les usages de leurs enfants sur les réseaux sociaux.

“La laïcité ne peut se résumer à une série d'interdictions ou de sanctions”



Nicolas Wallet
Co-secretaire général de la FSU-SNUipp

COMMENT FAIRE VIVRE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE ET QUELS SONT LES BESOINS DES PE ?

NICOLAS WALLET : La laïcité ne peut se résumer à une série d'interdictions ou de sanctions. C'est au contraire permettre le débat, la confrontation d'idées, accepter une autre vision que la sienne. Ce n'est en aucun cas le rejet des religions. Elle doit se vivre au quotidien en apprenant à vivre ensemble. Mais face à ce défi, les enseignantes et enseignants se sentent souvent désemparés car ils n'ont pas ou manquent de formation. Pourtant, beaucoup de choses intéressantes sont à faire comme travailler en atelier, organiser des débats réglés, aborder le sujet à travers l'histoire... La question des ressources est aussi primordiale. La littérature jeunesse est un support privilégié pour aborder des questions difficiles, elle permet de mettre de la distance, notamment chez les plus jeunes.

LE HARCELEMENT À L'ÉCOLE, NOTAMMENT PAR LE BIAIS DU NUMÉRIQUE, A PRIS UNE AMPLÉUR DRAMATIQUE. QUELLES RÉPONSES L'INSTITUTION SCOLAIRE DOIT-ELLE APPORTER ?

N. W. : L'école primaire est moins confrontée à la problématique du harcèlement numérique que les collèges ou lycées. Mais il n'y a pas de cyber-harcèlement sans harcèlement. 10 à 12% des enfants du primaire se disent concernés par le harcèlement en général. Une si-

tuation qu'il faut traiter autrement que ne le fait le ministère à grand renfort de communication et en ayant uniquement le prisme de la sanction en tête. Le nouveau décret du gouvernement prévoit une déscolarisation de « l'élève harceleur » jusqu'à cinq jours et/ou un changement d'école, mais le harcèlement est beaucoup plus complexe que cela. C'est souvent un phénomène de groupe. S'il est essentiel de protéger la victime, il faut pouvoir aussi écouter le ou les élèves qui prennent part au harcèlement, travailler avec eux et leur famille. Il faut résoudre les problèmes dans le dialogue.

ON PARLE BEAUCOUP DE RESTAURER L'AUTORITÉ DE L'ÉCOLE ET DES « MAÎTRES », CE DÉBAT VOUS SEMBLE-T-IL JUSTIFIÉ ?

N. W. : On parle toujours de l'autorité des maîtresses et maîtres comme s'ils étaient malmenés par leurs élèves, en conséquence de quoi il faudrait en venir à une forme d'autoritarisme. C'est une vision passiviste de l'école où le PE disperse les savoirs et les élèves écoutent. Or, l'école aujourd'hui a évolué, les apprentissages se construisent avec les élèves. Face aux difficultés que posent les « comportements perturbateurs »

de certains élèves, les PE ont surtout besoin d'une formation renforcée, de meilleures conditions de travail et d'aides instituées qui font défaut. L'autorité est un faux débat. On ne peut pas prétendre vouloir la restaurer et dans le même temps dénigrer le travail des PE dans des prises de parole publiques. L'école et ses personnels attendent une reconnaissance et un soutien continu de l'institution et plus largement de la société.

Y A-T-IL DU MIEUX À L'ÉCOLE EN CE QUI CONCERNE L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS ?

N. W. : Il y a des évolutions mais elles sont très lentes. Le principe de l'égalité filles-garçons est traduit dans les programmes et est reconnu comme un sujet de premier ordre dans les textes, par exemple en ce qui concerne la prévention des violences sexistes et sexuelles. Beaucoup d'études montrent des interactions plus fréquentes de l'enseignante ou de l'enseignant avec les garçons qu'avec les filles et une occupation inégale des espaces classe et/ou des cours de récré... Mais, ces travaux de recherche sont peu diffusés. Là encore, la profession a besoin de formation pour être outillée et s'emparer de ces questions. Elle a aussi besoin de constance. Les ABCD de l'égalité avaient pour objet de travailler l'égalité filles-garçons avec les élèves. Cependant, la violence des réactions et la campagne de désinformation venant d'organisations d'extrême droite ont conduit à leur abandon. Pap Ndiaye voulait mettre en avant l'éducation affective et sexuelle. Cela ne semble pas être la tasse de thé du nouveau ministre. Pourtant, c'est dès le plus jeune âge qu'il faut déconstruire les stéréotypes de genre dans une démarche éducative.

PROPOS RECUEILLIS PAR SEDA BILAL